

	Communauté d'Agglomération de l'Étaminois Sud-Essonne Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire DÉCISION DU PRÉSIDENT	CA-PDT-2024 180
--	--	--------------------------------------

Sollicitant la mise à niveau du Projet Alimentaire Territorial Sud – Essonne en PAT de niveau 2 et la candidature à l'appel à projet « Soutien à la structuration des projets alimentaires territoriaux (PAT) de niveau 2 »

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étaminois Sud-Essonne,

VU le soutien de l'État, en investissement comme en fonctionnement, aux actions qui concourent à mettre en œuvre les choix stratégiques en matière d'agriculture et d'alimentation durable ;

VU le dispositif de reconnaissance des Projets Alimentaires Territoriaux en niveau 2, les 4 prérequis et les 6 critères préalables à leur reconnaissance ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2019-PREF.DRCL/263 du 30 juillet 2019 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Étaminois Sud-Essonne,

CONSIDÉRANT que la CAESE s'est engagée en 2019, aux côtés des Communautés de Communes du Dourdannais en Hurepoix et d'Entre Juine et Renarde, dans une démarche en faveur de la transition écologique mais aussi agricole et alimentaire ;

CONSIDÉRANT la reconnaissance officielle en PAT de niveau 1 au PAT Sud-Essonne obtenue le 25 mars 2021 pour une durée de 3 ans ;

CONSIDÉRANT le courrier du Préfet de la Région Île-de-France, en date du 9 octobre 2023, informant le Président de la CAESE de l'échéance du label de niveau 1 du PAT Sud-Essonne à la date du 25 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT l'instruction technique n° DGAL/SDATAA/2024-306 en date du 29/05/2024 transmise le 13 juin 2024 à la CAESE, imposant une mise à niveau du programme d'action pour répondre aux objectifs de la nouvelle Stratégie nationale de l'alimentation de la nutrition et du climat (SNANC) ;

CONSIDÉRANT l'appel à candidature visant à soutenir la structuration des PAT de niveau 2 ;

CONSIDÉRANT le programme d'action et son plan de financement, établis pour 5 années et s'élevant à 585 000 €, dont les dépenses sont réparties comme suit et sous réserve de co-financement complémentaires :

- 50 % CAESE,
- 25 % CCDH,
- 25 % CCEJR,

Excepté pour les dépenses liées aux actions 3.2, 3.3 et 3.4 dudit programme d'actions, dont les dépenses prévues seront prises en charge à 100 % par l'EPCI concerné par l'action (déduit des co-financements obtenus) ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De solliciter l'actualisation du label PAT niveau 2 ;

ARTICLE 2 : De candidater à l'appel à projet « Soutien à la structuration des projets alimentaires territoriaux (PAT) de niveau 2 » en vue de l'obtention d'une subvention au taux maximal autorisé ;

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la CAESE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif de Versailles peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Madame la Sous-préfète, publiée au registre des actes administratifs et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Comptable public responsable de la Trésorerie d'Étampes Collectivités,

Étampes, le 16 septembre 2024



Le Président,

Johann MITTELHAUSSER

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité le...

PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL SUD-ESSONNE

PROGRAMME D'ACTION 2024 – 2028

SEPTEMBRE 2024



TABLE DES MATIERES

AXE 1 GOUVERNANCE.....	3
FICHE ACTION 1.1 STRUCTURER UNE GOUVERNANCE PARTENARIALE.....	4
FICHE ACTION 1.2 ASSURER LA COORINATION DU PROJET.....	5
FICHE ACTION 1.3 EVALUER LE PROJET ET SES ACTIONS.....	6
AXE 2	7
RESTAURATION COLLECTIVE DURABLE, DE QUALITÉ ET ACCESSIBLE A TOUS.....	7
FICHE ACTION 2.1 ÉTUDIER LA FAISABILITE D’UNE CUISINE CENTRALE INTER-EPCI.....	8
FICHE ACTION 2.2 ACCOMPAGNER LES ACTEURS POUR UNE RESTAURATION COLLECTIVE PLUS DURABLE	10
FICHE ACTION 2.3 FACILITER LES ACTIONS EDUCATIVES AUTOUR DE L’ALIMENTAISON	12
AXE 3 LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE	13
FICHE ACTION 3.1 DEVELOPPER UN RESEAU DE COORDINATION LOCAL POUR LUTTER EFFICACEMENT CONTRE LA PRECARITE ALIMENTAIRE.....	14
FICHE ACTION 3.2 MENER DES ATELIERS CUISINE A DESTINATION DE PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE ALIMENTAIRE	16
FICHE ACTION 3.3 (CCDH)	17
FICHE ACTION 3.4 (CCEJR).....	18
PREMIERE ESTIMATION DU BUDGET	19
ANNEXES	21

AXE 1 GOUVERNANCE

AXE 1 GOUVERNANCE	FICHE ACTION 1.1 STRUCTURER UNE GOUVERNANCE PARTENARIALE		
Descriptif	<p>Les EPCI se fixent comme priorité d’agir conjointement sur deux axes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La lutte contre la précarité alimentaire 2. Une restauration collective durable, de qualité et accessible à tous <p>Pour définir une stratégie efficace, les EPCI souhaitent associer les acteurs locaux, autour de 3 instances. A l’appui de ces deux axes, les EPCI mèneront une réflexion plus globale des enjeux liés à la stratégie nationale de l’alimentation, de la nutrition et du climat (SNANC) : emploi, éducation à l’alimentation durable, gaspillage alimentaire, EGALIM, foncier, santé, production, justice sociale. Aussi la structuration de la gouvernance partenariale permettra d’associer les acteurs pouvant créer du lien entre ces enjeux et avec les schémas structurants respectifs des territoires (Plans climat air énergie, projets de territoire...)</p>		
Déclinaison opérationnelle	<ol style="list-style-type: none"> 1. Groupes de travail thématiques <ol style="list-style-type: none"> i. Restauration collective ii. Lutte contre la précarité alimentaire <p><i>Objectifs</i> : <i>Concier les acteurs compétents, coconstruire une stratégie d’action ancrée dans la réalité du territoire.</i></p> <p><i>Composition</i> : <i>acteurs du monde agricole, de la restauration collective et de la lutte contre la précarité alimentaire. Agents des EPCI.</i></p> <p><i>Fréquence</i> : <i>deux à trois rencontres par an.</i></p> 2. Comité de consultation/comité stratégique <p><i>Objectifs</i> : <i>Favoriser l’interconnaissance, Réunir l’ensemble des acteurs pour assurer une transversalité entre les actions.</i></p> <p><i>Composition</i> : <i>acteurs des groupes de travail et du comité de pilotage, représentants de la société civile.</i></p> <p><i>Fréquence</i> : <i>une fois par an.</i></p> 3. Comité de pilotage <p><i>Objectifs</i> : <i>Orienter le projet, arbitrer sa stratégie.</i></p> <p><i>Composition</i> : <i>Présidents des EPCI, vice-présidents délégués à l’alimentation et/ou à l’agriculture, élu à la chambre d’agriculture, services de l’État.</i></p> <p><i>Fréquence</i> : <i>tous les deux mois.</i></p> <p><i>Les instances de gouvernance sont présentées en détail dans les annexes 1 (groupes de travail thématiques) 2 (comité de pilotage) et 3 (comité de consultation)</i></p>		
Indicateurs de suivis	<ol style="list-style-type: none"> a. Taux de participation aux instances b. Représentativité des thématiques dans les instances 		
Indicateurs de résultats	<ol style="list-style-type: none"> c. Nombre de réunions annuelles par instances d. Stratégie d’action validée par les 3 instances 		
Déclenchement de l’action	Court terme	Moyen terme	Long terme
	Fin 2023-2024	2024 - 2025	2025 et +
Portages et financements	Coordination		CCDH, CAESE, CCEJR
	Partenaires		<i>Acteurs du monde agricole, de la restauration collective et de la lutte contre la précarité alimentaire, représentants de la société civile.</i>
	Financement		EPCI
Coûts	Estimation du coût		<p><u>Coordination</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Coût inclus dans les charges de personnels (fiche action 1.2)
Cible	Acteurs du monde agricole, de la restauration collective et de la lutte contre la précarité alimentaire, société civile.		

AXE 1 GOUVERNANCE	FICHE ACTION 1.2 ASSURER LA COORINATION DU PROJET		
Descriptif	Pérenniser le poste (temps plein) de coordinateur du Projet alimentaire territorial pour assurer la coordination du projet entre les EPCI, faire le lien avec les services de l'Etat et les partenaires et décliner le programme d'action.		
Déclinaison opérationnelle	<p><i>Le coordinateur aura les missions suivantes :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Préparer et animer les instances de gouvernance : comité technique et comité de pilotage 2. Préparer et animer les groupes de travail 3. Assurer le suivi de l'étude de faisabilité de la construction d'une cuisine centrale 4. Assurer le développement du programme d'action dans son ensemble (sensibilisation, formation) et les liens avec les enjeux territoriaux spécifiques à chaque territoire et permettant de donner une dimension plus globale au projet 5. Informer les services de l'Etat de l'avancée du PAT et les convier aux instances de gouvernance 6. Le cas échéant, rédiger les dossiers de demande de subvention 7. Rédiger les rapports intermédiaires (demande d'acompte) et le rapports finaux (demande de soldes) relatifs aux différents dispositifs de financements obtenus 8. Veiller aux financements disponibles 9. Accompagner l'association de la cressiculture essonnienne dans le projet d'indication géographique protégée (IGP) pour le cresson de Méréville et dans la communication qui lui est associée. 		
Indicateurs de suivis	<ol style="list-style-type: none"> a. Respect de la fréquence de réunion des instances b. Rédaction des rapports au fil du projet c. Les services de l'Etat sont continuellement informés de l'Etat du projet, des difficultés rencontrées d. Dépôt du dossier de demande d'Indication géographique protégée du Cresson de Méréville 		
Indicateurs de résultats	<ol style="list-style-type: none"> a. 4 à 6 comités de pilotages par an b. Rapports intermédiaires et finaux livrés dans les temps à l'administration (en renseignant les indicateurs retenus dans le cadre de la candidature) c. Remise des livrables de l'Étude de faisabilité de la centrale de restauration collective d. Obtention de l'IGP Cresson de Méréville 		
Déclanchement de l'action	<p style="text-align: center;">Court terme</p> <p style="text-align: center;">Fin 2024-2025</p>	<p style="text-align: center;">Moyen terme</p> <p style="text-align: center;">2025 - 2026</p>	<p style="text-align: center;">Long terme</p> <p style="text-align: center;">2026 et +</p>
Portages et financements	<p>Coordination</p> <hr/> <p>Partenaires</p> <hr/> <p>Financement</p>	<p style="text-align: center;">Coordinateur</p> <p>EPCI, INAO, chambre d'agriculture d'Ile-de-France, Réseaux des PAT d'Ile-de-France, DRIAAP et DDT, Association de la cressiculture essonnienne</p> <hr/> <p>EPCI, Fonds vert et fonds régionaux (AAP PAT 2)</p>	
Coûts	Estimation du coût	<p><u>Coordination</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Charges de personnel : 40 000 € / an - Communication : 5 000 €/ an - Frais de déplacement : 1 000 € /an 	
Cible	Programme d'action		

AXE 1 GOUVERNANCE	FICHE ACTION 1.3 EVALUER LE PROJET ET SES ACTIONS		
Descriptif	L'évaluation de projet est une étape primordiale pour déterminer l'impact des actions sur le public cible et pour le territoire, prendre le recul sur la méthodologie définie et réajuster les objectifs si nécessaire.		
Déclinaison opérationnelle	<ol style="list-style-type: none"> 1. Doter les fiches actions d'indicateurs de suivis <i>Pour suivre le bon déroulé de l'action et la située par rapport à la SNANC</i> 2. Doter les fiches actions d'indicateurs de résultats et d'impact <i>Pour évaluer l'action et son impact une fois celle-ci achevée</i> 3. Réaliser l'évaluation 4. Faire participer les partenaires au processus d'évaluation <i>L'évaluation par une instance élargie est plus pertinente dans la mesure où les acteurs qui la composent sont les partenaires des actions évaluées. Le format que prendra l'évaluation sera défini ultérieurement.</i> 5. Transmettre une synthèse des évaluations (grilles + analyses des partenaires) au comité de pilotage et au comité stratégique <p style="text-align: center;"><i>La grille d'évaluation est présentée en annexe 4</i></p>		
Indicateurs de suivis	<ol style="list-style-type: none"> a. Chaque action est évaluée b. Les grilles d'évaluation sont présentées aux instances c. Les groupes de travail évaluent les actions concernant leur thématique 		
Indicateurs de résultats	<ol style="list-style-type: none"> a. Nombre de grilles d'évaluation (par rapport au nombre d'action) présentées aux instances b. Suivi annuel et évaluation à mi-parcours et à la fin du projet 		
Déclenchement de l'action	Court terme Fin 2023-2024	Moyen terme 2024 - 2025	Long terme 2025 et +
Portages et financements	Coordination Partenaires Soutien financier	CCDH, CAESE, CCEJR Membres des groupes de travail -	
Coûts	Estimation du coût Coûts intégrés aux frais de coordination		
Cible	Mesurer l'impact du PAT-Sud Essonne sur le territoire et sur les enjeux définis dans le cadre de la SNANC		

AXE 2 RESTAURATION COLLECTIVE DURABLE, DE QUALITÉ ET ACCESSIBLE A TOUS

AXE 2 RESTAURATION COLLECTIVE	FICHE ACTION 2.1 ÉTUDIER LA FAISABILITE D'UNE CUISINE CENTRALE INTER-EPCI
Thématique(s) de la SNANC visée(s)	Foncier Lutte contre le gaspillage Production Santé
Descriptif	<p>Être en capacité de se projeter sur une cuisine centrale inter-EPCI permettant un approvisionnement local en réalisant une étude de faisabilité (dimensionnement, volume de production, approvisionnement, statut juridique, foncier, logistique...). Cette étude s'appuiera sur le diagnostic existant en y apportant des compléments.</p> <p>La cuisine centrale répondra à de nombreux objectifs de la stratégie pour l'alimentation la nutrition et le climat (SNANC) en apportant des opportunités pour le développement de la production locale, l'emploi et en proposant une alimentation de qualité. Cette fiche action concerne l'étude de faisabilité. Néanmoins les EPCI présentent les indicateurs et objectifs auxquels ils entendent répondre avec la cuisine centrale (présentés en bleu). Le cahier des charges demande à étudier des scénarios qui pourraient s'appuyer sur des outils de distribution ou de transformation locaux tels que la légumerie départementale.</p>
Déclinaison opérationnelle	<ol style="list-style-type: none"> 1. Engager un prestataire pour la réalisation de l'étude 2. Mise à jour du diagnostic de la restauration collective 3. Livraison de l'étude et proposition de scénarii 4. Choix d'un scénario par les élus 5. Description du programme détaillé envisagé pour la future cantine 6. Favoriser les installations agricoles sur le territoire grâce aux débouchés proposés par la cuisine centrale et son articulation avec la légumerie départementale (indicateurs 5.2 de la SANC) 7. Impliquer les EPCI dans le maintien du foncier agricole <i>via</i> la formalisation de partenariat de veille foncière avec la SAFER et/ou Terre de lien (La CCEJR est déjà signataire d'une convention de veille foncière avec la SAFER) ou en s'appuyant sur les stratégies plus globales comme les SCoT pour la CCEJR et la CAESE. (Indicateurs 5.1 et 5.2 de la SNANC) 8. Développer dès l'amont de la réflexion de la structuration de la centrale de restauration, aux actions permettant de limiter le gaspillage alimentaire 9. Offrir une alimentation de qualité en travaillant sur les enjeux santé-environnement

Indicateurs de suivis	<ul style="list-style-type: none"> a. Cahier des charges de l'étude de faisabilité b. Contractualisation avec un bureau d'étude c. Etude pré-opérationnelle de la cuisine centrale (estimation de repas, fonctionnement, moyens techniques, financiers...) d. Livraison de l'étude 		
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> a. Les scénarii proposés permettent : <ul style="list-style-type: none"> i. L'identification du modèle juridique de la cuisine centrale ii. L'articulation avec les agriculteurs du territoire iii. L'articulation avec les communes du territoire (RPI, école, péri scolaire) iv. L'articulation opérationnelle avec la légumerie départementale v. Aux élus de se positionner sur le projet b. Maintien ou augmentation de la surface cultivée en bio sur le territoire grâce à la cuisine centrale (indicateur 6.6 de la SNANC) <i>En 2023 : 10,9 % de la SAU de la CAESE, 26 % de la SAU de la CCDH et 12,7 % de la SAU de la CCEJR. Source : l'agence bio, 2023</i> c. Dès de la première année de fonctionnement, 100 % des restaurants collectifs adhérents à la cuisine centrale seront inscrits sur « ma cantine » et ont fait leur télédéclaration (indicateur 8.0.1 de la SNANC) d. Chaque restaurant collectif adhérent à la cuisine centrale atteint le minimum des taux imposés par EGALIM (50 % de qualité dont 20 % de bio) (indicateur 8.0.2 de la SNANC) e. Taux d'évolution annuel de la SAU dédiée à la part de légumineuse sur le territoire (indicateur (6.7)) f. Nombre de producteurs du territoire adhérents à la cuisine centrale g. Nombre d'emplois créés pour la cuisine centrale (indicateur 9.1 de la SNANC) 		
Déclanchement de l'action	Court terme	Moyen terme	Long terme
	Fin 2023-2024	2024-2025	2025 et +
Portages et financements	Maitrise d'ouvrage	CCDH, CCEJR, CAESE	
	Partenaires techniques	Légumerie départementale, Chambre d'Agriculture, DDT, SAFER, Terre de Liens	
	Soutien financier	Programme LEADER (GAL du Gâtinais français)	
Coût	Étude pré-opérationnelle cuisine centrale	130 000 € 50 % CAESE – 25 % CCEJR – 25 % CCDH	
	Estimation du coût de l'identification du modèle juridique de la cuisine centrale	30 000 € 50 % CAESE – 25 % CCEJR – 25 % CCDH	
	Total	160 000 CAESE : 80 000 € CCEJR : 40 000€ CCDH : 40 000 €	
Cible	Restaurants collectifs du territoire et indirectement, le public bénéficiant de ce service et les agriculteurs du territoire.		

AXE 2 RESTAURATION COLLECTIVE	FICHE ACTION 2.2 ACCOMPAGNER LES ACTEURS POUR UNE RESTAURATION COLLECTIVE PLUS DURABLE
Thématiques de la SNANC visée(s)	Approvisionnement de la restauration /EGALIM Environnement Lutte contre le gaspillage alimentaire
Descriptif	Le relai d'informations permet de maintenir les acteurs dans une certaine dynamique de veille sur l'actualité (nouveaux outils, évènements etc.). Les EPCI souhaitent aller plus loin en créant un réseau d'échanges qui puisse permettre le partage d'expérience et de bonnes pratiques. Des réunions en groupes de travail et des temps de formation (achats de produits durables et de qualité, limitation du gaspillage, information des convives, sensibilisation aux enjeux climatiques de biodiversité et/ou des ressources...) seront proposés aux personnels et gestionnaires de restaurants collectifs pour les inviter à monter en compétence.
Mise en œuvre	<ol style="list-style-type: none"> 1. Informer les gestionnaires de la démarche Ma cantine de son caractère déclaratif obligatoire et des date butoirs 2. Relayer les formations, évènements et outils existants pour les gestionnaires 3. Créer et réunir le groupe de travail 4. Proposer des temps de formations spécifiques
Indicateurs de suivis	<ol style="list-style-type: none"> a. Présence des gestionnaires et personnels aux groupes de travail b. Formations et évènement suivis c. Taux de participation aux groupes de travail et formations
Indicateurs de résultats	<ol style="list-style-type: none"> a. Nombre de personnels de la restauration collective formés en lien avec les objectifs de la loi EGALIM (Indicateurs 8.2 de la SNANC) b. Nombre de professionnels sensibiliser aux enjeux climatiques, de biodiversité et/ou de ressources (indicateurs 10.2 de la SNANC) c. Nombre de personnes sensibilisées à la lutte contre le gaspillage alimentaire (indicateur 4.1 de la SNANC) d. Actions dégagées par le groupe de travail et validées par le comité de pilotage e. Nombre de webinaires Lait et fruits à l'école (1 réalisé en 2024) f. % de restaurants collectifs inscrits et ayant réalisés leur télédéclaration "ma cantine » par rapport au nombre total de restaurants collectifs sous la responsabilité des EPCI (indicateur 8.1.1 de la SNANC). <p><i>En 2023 sur la CAESE : 100 % des cantines inscrites ont publiés, sur la CCEJR : 100 % des cantines inscrites ont publié et sur la CCDH 100 % des cantines ont publié.</i></p> <p>d. Suivi annuel du taux d'atteinte des obligations EGALIM sur l'approvisionnement en produit durables et de qualité (indicateur 8.1.2 de la SNANC) Taux d'évolution annuel des quantités gaspillées</p>

Déclanchement de l'action	Court terme	Moyen terme	Long terme
	Fin 2023-2024	2024 - 2025	2025 et +
Portages et financements	Réalisation	CCDH, CCEJR, CAESE	
	Partenaires techniques	<u>Groupe de travail/réseau</u> Gestionnaires des restaurants collectifs ou leur représentant, personnels de restaurants collectifs, légumerie du CD 91, légumerie de la coopérative bio d'Ile de France, chambre d'agriculture, Groupement des agriculteurs biologiques (GAB) agriculteurs. Autres collectivités territoriales pour retour d'expérience et mutualisation des formations (membres du réseau des PAT d'Ile de France, CCVE etc.) <u>Formation</u> Structure à définir (CNFPT, Association, ADEME) <u>Ma cantine</u> Équipe technique Ma cantine	
	Soutien financier	A identifier	
Coûts	Estimation du coût	<u>Formation :</u> - 5 000 € en 2024 - 10 000 € en 2025 - 10 000 € / an de 2026 à 2028 <u>Total : 45 000€ sur 5 ans</u> <i>Variable selon les formations gratuites proposées par les services de l'État et le CNFPT</i>	
Cible	Personnels et gestionnaires de restaurants collectifs, responsables des marchés.		

AXE 2 RESTAURATION COLLECTIVE	FICHE ACTION 2.3 FACILITER LES ACTIONS EDUCATIVES AUTOUR DE L'ALIMENTATION		
Thématique(s) de la SNANC visée(s)	Education à l'alimentation durable		
Descriptif	L'éducation alimentaire est la clef de voûte de la réussite de la transition agricole et alimentaire en cours. Sensibiliser les jeunes d'aujourd'hui et leur donner le goût des produits locaux de qualité contribuera à faire d'eux des citoyens responsables dans leur consommation alimentaire, favorisant ainsi une agriculture durable, locale et de qualité. Les EPCI souhaitent accompagner les accueils de loisirs et les écoles en fonction des compétences et opportunités de chaque EPCI pour proposer des actions éducatives aux plus jeunes, sensibiliser au gaspillage alimentaire.		
Mise en œuvre	<ol style="list-style-type: none"> 1. Proposer des sorties à la ferme pour les accueils de loisirs 2. Interventions d'agriculteurs en centre de loisirs ou temps périscolaires 3. Animations thématiques en accueil de loisirs, école, ou temps périscolaires sur l'alimentation durable et les enjeux de santé, et le gaspillage alimentaire 		
Indicateurs de suivis	<ol style="list-style-type: none"> 1. Accueils de loisirs des EPCI informés chaque année de la démarche 2. Accueils de loisirs s'engageant dans la démarche 3. Nombre d'élèves sensibilisés 		
Indicateurs de résultats	<ol style="list-style-type: none"> a. Nombre d'accueils de loisirs et nombre d'enfants ayant réalisés des sorties à la ferme dans le cadre du PAT (indicateurs 3.3 et 3.4 de la SNANC) b. Nombre d'interventions d'agriculteurs en centre de loisirs ou en temps périscolaire c. Nombre d'enfants sensibilisés (indicateurs 3.3 et 3.4 de la SNANC) d. Nombre d'animations thématiques réalisées en accueil de loisirs et écoles (indicateurs 3.3 et 3.4 de la SNANC) e. Nombre d'enfants sensibilisés (indicateurs 3.3 et 3.4 de la SNANC) 		
Déclanchement de l'action	Court terme	Moyen terme	Long terme
	Fin 2023-2024	2024 - 2025	2025 et +
Portages et financements	Réalisation	CCDH, CCEJR, CAESE	
	Partenaires techniques	Directeurs/directrices et animateurs/animatrices des centres de loisirs Agriculteurs intervenants Associations prestataires	
	Soutien financier	A identifier	
Coûts	Estimation du coût	Animations par une association 3 000 €/an (300€/animation) Sortie à la ferme : 3 000 €/an (300 €/animation) Total : 6 000 €/an	
Cible	Jeunes des accueils de loisirs, accueils périscolaires et élèves		

AXE 3 LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE

AXE 3 LUTTE CONTRE LA PRECARITE ALIMENTAIRE	FICHE ACTION 3.1 DEVELOPPER UN RESEAU DE COORDINATION LOCAL POUR LUTTER EFFICACEMENT CONTRE LA PRECARITE ALIMENTAIRE		
Thématiques de la SNANC visée(s)	Justice sociale Santé		
Descriptif	<p>En 2022, l'Agence Nouvelle des Solidarités Actives (ANSA), le Centre de Recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de Vie (CREDOC) et la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRIHL) ont publié un diagnostic de la précarité alimentaire à l'échelle de l'Ile-de-France. La nécessité de renforcer la coordination entre acteurs locaux y est soulignée.</p> <p>Afin de répondre à cette préconisation et dans le but d'engager une démarche sur le long terme, les EPCI entendent mobiliser les acteurs de leur territoire pour constituer un réseau et identifier les points forts et axes d'améliorations pour lutter contre la précarité alimentaire sur le territoire. A partir de ce travail, les EPCI définiront avec les acteurs concernés une stratégie de prévention tenant compte des réalités de terrain.</p>		
Déclinaison opérationnelle	<ol style="list-style-type: none"> 1. Réaliser un diagnostic de la précarité alimentaire <ol style="list-style-type: none"> a. Concerter les acteurs b. Réunir et animer un groupe de travail 2. Identifier les spécificités territoriales et les besoins des acteurs 3. Coconstruire une stratégie de prévention de la précarité alimentaire 4. Développer des axes sur les enjeux de précarité alimentaire et de santé quand cela s'avère pertinent 		
Indicateurs de suivis	<ol style="list-style-type: none"> a. Nombre d'entretiens réalisés b. Taux de participation au groupe de travail 		
Indicateurs de résultats	<ol style="list-style-type: none"> a. Actions proposées par le groupe de travail b. Actions validées par le comité de pilotage et inscrites au programme d'actions c. Livraison du diagnostic au deuxième semestre 2025 d. % de du territoire couvert par l'aide alimentaire (indicateur 1.2 de la SNANC) e. % d'association de lutte contre la précarité alimentaire partenaires du PAT par rapport au nombre total d'associations de lutte contre la précarité alimentaire sur le territoire (indicateur 1.1 de la SNANC) 		
Déclenchement de l'action	Court terme	Moyen terme	Long terme
	Fin 2023-2024	2024-2025	2025 et +
Portages et financements	Coordination du réseau		CCDH, CCEJR, CAESE
	Partenaires techniques		Restos du Cœur, Secours Catholique, Secours Populaire, Jeunesse Solidaire, Croix Rouge, ARS, CREDOC, ANSA, DRIHL, CIAS/CCAS, Maison Départementale des Solidarités, CCVE, SIAO 91
	Soutien financier		A identifier
Coûts	Estimation du coût	<u>Diagnostic internalisé</u> : 0 € <u>Groupe de travail</u> : 1 000 € / an (prestation pour intervention pendant les groupes de travail) <u>Formation coordinateur PAT</u> : 2 000 € <u>Total</u> : 3 000 € / an	
Cible	Personnes bénéficiaires des services des structures citées en partenaire		

Spécificités territoriales et adaptabilité du programme d'action

Étant donné les spécificités du territoire et les réalités de terrain, les EPCI ont fait le choix en plus du diagnostic commun de définir des actions spécifiques à chacun de leur territoire. En effet, des acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire n'interviennent pas systématiquement sur les 3 EPCI, les réalités socio-économiques varient d'un territoire à l'autre et les actions définies sont difficilement déclinables sur l'ensemble du territoire. Elles perdraient de ce fait en efficacité.

Ces actions sont présentées dans les fiches actions 3.2. (CAESE) 3.3 (CCDH) et 3.4 (CCEJR).

Les EPCI souhaitent se laisser une marge de manœuvre quant à la définition des actions sur leur territoire. La phase de concertation (rencontres des acteurs de l'aide alimentaire par EPCI) a débuté et se poursuivra après le dépôt du présent programme d'action à l'administration (déclinaison opérationnelle 1.a de la fiche action 3.1) Des actions plus opérationnelles seront définies à la suite de ces rencontres et viendront amender le programme d'action.

AXE 3 LUTTE CONTRE LA PRECARITE ALIMENTAIRE	FICHE ACTION 3.2 MENER DES ATELIERS CUISINE A DESTINATION DE PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE ALIMENTAIRE		
Thématiques de la SNANC visée(s)	Justice sociale Santé		
Descriptif	<p>Le diagnostic de la précarité alimentaire en Ile de de France met en exergue plusieurs communes du PAT pour un déficit de l'offre alimentaire, un déficit de l'offre d'aide alimentaire et un taux élevé de la population en situation de précarité alimentaire. La CAESE est signataire du contrat de ville « engagement quartier 2030 » pour deux quartiers de la ville d'Etampes dans lequel un des axes fixe la prévention sur la santé dont la précarité alimentaire est un des enjeux. Elle est également engagée dans un contrat local de santé.</p> <p>Lors de la présentation du diagnostic aux EPCI, Les Restos du cœur ont manifesté leur volonté de développer des partenariats avec les collectivités du PAT dans le cadre de la lutte contre la précarité alimentaire. La présente fiche propose la mise en place d'atelier de cuisine, pour faire découvrir des produits locaux, sain et accessibles et de les cuisiner lors d'un moment de partage convivial.</p> <p>La participation se fera sur la base du volontariat au sein d'un public identifié en situation de précarité alimentaire.</p>		
Déclinaison opérationnelle	<p><u>Phase préparatoire</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Identifier les partenaires 2. Identifier le public bénéficiaire 3. Définir les menus et le déroulé de l'atelier <p><u>Phase opérationnelle</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Réaliser 4 ateliers par an 		
Indicateurs de suivis	<ol style="list-style-type: none"> a. Validation des partenariats b. Validations des menus et de la disponibilité des produits 		
Indicateurs de résultats	<ol style="list-style-type: none"> a. Nombre d'ateliers réalisés b. Taux de participation c. Evaluation par les acteurs partenaires d. Nombre de personnes concernées par l'action (indicateur 1.3 de la SNANC) 		
Déclenchement de l'action	Court terme	Moyen terme	Long terme
	Fin 2023-2024	2024-2025	2025 et +
Portages et financements	Coordination		CAESE
	Partenaires techniques		Horizons (association local), les Restos du Cœur, Agriculteurs volontaires
	Soutien financier		Etat (convention 13B-R-45) jusqu'en aout 2024
Coûts	Estimation		2 800€ (700€ par atelier. 4 ateliers par an)
Cible	Personnes bénéficiaires des services des Restos du Cœur.		

AXE 3 LUTTE CONTRE LA PRECARITE ALIMENTAIRE	FICHE ACTION 3.3 (CCDH) Action CCDH en partenariat avec l'épicerie sociale Grain de Sel		
Thématiques de la SNANC visée(s)	Justice sociale Santé		
Descriptif	Le diagnostic de la précarité alimentaire en Ile de de France met en exergue plusieurs communes du PAT pour un déficit de l'offre alimentaire, un déficit de l'offre d'aide alimentaire et un taux élevé de la population en situation de précarité alimentaire. Les concertations débutées en octobre 2023 se poursuivront dans les mois à venir. Elles doivent permettre d'identifier les pistes d'actions à mettre en œuvre.		
Déclinaison opérationnelle	<ol style="list-style-type: none"> 1. Rencontres des acteurs de la CCDH 2. Travailler les premières pistes actions 3. Réaliser les premières actions 		
Indicateurs de suivis	<ol style="list-style-type: none"> a. Rencontres réalisées b. Taux de participations c. Diversité des acteurs 		
Indicateurs de résultats	<ol style="list-style-type: none"> a. Une fiche action spécifique à la CCDH 		
Déclanchement de l'action	Court terme	Moyen terme	Long terme
	Fin 2023-2024	2024-2025	2025 et +
Portages et financements	Coordination		CCDH et coordinateur PAT
	Partenaires techniques		Épicerie Sociale Grain de Sel, CIAS CCDH, CCAS Dourdan et Saint Chéron, SIAO 91
	Soutien financier		A identifier
Coûts	Estimation		3 000 € /an
Cible	Public en situation de précarité alimentaire bénéficiant des dispositifs de la CCDH ou pouvant en bénéficier.		

AXE 3 LUTTE CONTRE LA PRECARITE ALIMENTAIRE	FICHE ACTION 3.4 (CCEJR)		
Thématiques de la SNANC visée(s)	Justice sociale Santé		
Descriptif	Le diagnostic de la précarité alimentaire en Ile de de France met en exergue plusieurs communes du PAT pour un déficit de l'offre alimentaire, un déficit de l'offre d'aide alimentaire et un taux élevé de la population en situation de précarité alimentaire. Les concertations débutées en octobre 2023 se poursuivront dans les mois à venir. Elles doivent permettre d'identifier les pistes d'actions à mettre en œuvre.		
Déclinaison opérationnelle	<ol style="list-style-type: none"> 1. Rencontres des acteurs de la CCEJR 2. Travailler les premières pistes actions 3. Réaliser les premières actions 		
Indicateurs de suivis	<ol style="list-style-type: none"> a. Rencontres réalisées b. Taux de participations c. Diversité des acteurs 		
Indicateurs de résultats	<ol style="list-style-type: none"> a. Fiche action spécifique à la CCEJR 		
Déclenchement de l'action	Court terme	Moyen terme	Long terme
	Fin 2023-2024	2024-2025	2025 et +
Portages et financements	Coordination		CCEJR et coordinateur PAT
	Partenaires techniques		CCAS Étréchy et Lardy, SIAO 91 Restos du cœur Étampes, Association Jeunesses Solidaire
	Soutien financier		A identifier
Coûts	Estimation		3 000 €/an
Cible	Public en situation de précarité alimentaire		

PREMIERE ESTIMATION DU BUDGET

Estimation du budget PAT Sud-Essonne 2024 et fonctionnement annuel				
Axe 1 Gouvernance, coordination				
		2024	2025	Annuel 2026 - 2028
Ressources humaines 1 ETP	Charges de personnel	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €
	Frais de déplacement	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Communication	Communication	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
Total		46 000,00 €	46 000,00 €	46 000,00 €
Axe 2 Restauration collective				
		2024	2025	Annuel 2026 - 2028
Action 2.1 Étude	Étude pré-opérationnelle	50 000,00 €	80 000,00 €	
	Identification modèle juridique			30 000,00 €
Action 2.2 Accompagnement	Formation personnels	5 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Action 2.3 Actions éducatives	Prestation en accueil de loisirs	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
	Sorties à la ferme	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
Total		61 000,00 €	96 000,00 €	46 000,00 €
Axe 3 Précarité Alimentaire				
		2024	2025	Annuel 2026 - 2028
Action 3.1 Développer un réseau	Intervenant groupe de travail	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
	Formation coordinateur PAT	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Action 3.2 Ateliers cuisine CAESE	4 Ateliers/an	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
Action 3.3 Action CCDH	Base identique CAESE	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
Action 3.4 Action CCEJR	Base identique CAESE	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
Total		12 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €
Total annuel		119 000,00 €	154 000,00 €	104 000,00 €
Total du projet période 2024 - 2028		585 000,00 €		

ANNEXES

ANNEXE 1

GROUPES DE TRAVAIL

Présentation

Deux groupes de travail thématiques vont être créés pour concerter les acteurs compétents en lien avec les priorités fixées dans le futur programme d'action :

1. Favoriser une restauration collective durable, de qualité et accessible à tous

Le groupe de travail restauration collective se tiendra à la suite de la réalisation de l'étude de faisabilité de la cuisine centrale inter EPCI.

2. Lutter contre la précarité alimentaire.

Première rencontre réalisée le 19 octobre 2023

Les premières rencontres permettront de soumettre au comité de pilotage des actions à intégrer au programme d'actions.

Composition

Groupe de travail restauration collective

Monde agricole

1. Groupement des agriculteurs bio d'Ile de France (GAB)
2. Chambre d'agriculture d'Ile-de-France (CARIDF)
3. Agriculteurs¹
Restauration collective
4. Cuisinier de la commune Le Mérévillois,
5. Cuisine centrale municipale d'Étampes,
6. Légumerie CD91
7. Légumerie de la coopérative bio d'Ile-de-France

Collectivités

8. Gérants de restaurants collectifs (scolaires et périscolaires)
9. Personnels de restaurants collectifs (scolaires et périscolaires)
10. Services marchés des EPCI
11. PAT voisin (CCVE, CPS)

¹*Ayant répondu favorablement à la chambre d'agriculture sur de potentiels débouchés en restauration collective.*

Groupe de travail lutte contre la précarité alimentaire

1. Les restaurants du Cœur
2. Secours Catholique de l'Essonne
3. Secours Catholique de l'Essonne - Étampes
4. Secours Catholique de l'Essonne - Angerville
5. Secours Catholique de l'Essonne - Méréville
6. Secours Catholique de l'Essonne - Dourdan
7. SIAO – Croix rouge
8. Secours Populaire - Essonne
9. Secours Populaire - Étampes
10. Jeunesse Solidaire
11. Chambre d'agriculture
12. Groupement des agriculteurs Bio
13. CIAS CCDH
14. CCAS Lardy
15. CCAS Saint Chéron
16. CCAS Étampes
17. CCAS Angerville
18. CCAS Le Mérévillois
19. CCAS Dourdan
20. CCAS Étréchy
21. Service politique de la ville CAESE
22. Epicerie sociale Grain de Sel
23. Horizons
24. Maison départementale des solidarités
25. Agence National de Solidarités Actives
26. Agriculteurs volontaires

Objectifs des groupes de travail

Les réunions de ces groupes participeront :

1. A l'enrichissement du programme d'action,
2. A son évaluation, et le cas échéant à son réajustement,
3. A la structuration de deux réseaux locaux :
 - a. Réseau des acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire,
 - b. Réseau des acteurs de la restauration collective durable.

Fréquence

Les groupes de travail se réuniront **deux à trois fois par an**. Des rencontres supplémentaires pourront avoir lieu, à la demande des membres des groupes de travail ou du comité de pilotage.

Insertion des groupes de travail dans le processus de gouvernance

Les groupes de travail sont rassemblés pour concerter les acteurs et permettre de dégager des idées de stratégie d'action à soumettre au comité de pilotage.

ANNEXE 2

COMITE DE PILOTAGE

Présentation

Le comité de pilotage conserve sa forme actuelle et voit l'arrivée de nouveaux élus faisant le lien avec les nouvelles thématiques abordées (précarité alimentaire).

Composition

- Présidents des EPCI
- Elus représentant de la chambre d'agriculture
- Vice-président délégué à l'agriculture et/ou à l'alimentation (de chaque intercommunalité)
- Vice-président délégué à l'enfance/petite enfance (de chaque intercommunalité)
- Vice-président délégué aux affaires sociales
- Services de l'État
- Agents des EPCI

Objectifs du comité de pilotage

- Arbitrer les décisions
- Valider la stratégie
- Faire le lien avec les services de l'État
- Acter les demandes de financements

Fréquence

Le comité de pilotage se réunit tous les deux mois environ. La fréquence est adaptée au besoin du projet.

Insertion du comité de pilotage dans le processus de gouvernance

Le comité de pilotage assure la bonne conduite du projet et valide ses orientations.

Les travaux issus des groupes de travail seront présentés au comité de pilotage pour validation.

Le comité de pilotage pourra éventuellement proposer des actions à étudier/développer dans le cadre des groupes de travail.

ANNEXE 3

Comité de consultation

Présentation

Le comité de consultation est créé pour ancrer d'avantage le projet dans le territoire, et répondre à la définition d'un PAT selon le ministère de l'agriculture : Les projets alimentaires territoriaux (PAT) ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires [...] ils sont élaborés de manière collective à l'initiative des acteurs d'un territoire (collectivités, entreprises agricoles et agroalimentaires, artisans, citoyens etc.).

Composition

- Élus siégeant au comité de pilotage
- Membres des groupes de travail
- Représentant de la société civile

Objectifs du comité de consultation

- Présenter le projet aux citoyens
- Ancrer le projet dans une démarche de concertation

Fréquence

Le comité de consultation se réunira une fois par an

Insertion du comité de pilotage dans le processus de gouvernance

Les actions proposées par les groupes de travail seront présentées au comité de consultation

ANNEXE 4

GRILLE D'ÉVALUATION

La grille d'évaluation reprend la forme de la fiche action. Elle revient sur les éléments de l'action en les questionnant. Des éléments de réponses argumentés et détaillés seront apportés.

Grille d'évaluation			
AXE N° TITRE DE L'AXE ÉVALUÉ	FICHE ACTION N° OBJECTIF DE LA FICHE ACTION ÉVALUÉE		
Rappel du descriptif	L'évaluation de projet est une étape primordiale pour déterminer l'impact des actions sur le public cible, prendre le recul sur la méthodologie définie et réajuster les objectifs si nécessaire.		
Déclinaison opérationnelle <i>Les points cités dans la fiche action ont-ils été réalisés ?</i>	1. ... 2. ...		
Rappel des indicateurs de suivis <i>Ont-ils été utilisés durant le déroulé de l'action ?</i>	a. Indicateur de suivi... b. Indicateur de suivi...		
Rappel des indicateurs de résultats <i>Permettent-ils d'affirmer que l'action a atteint son objectif</i>	a. Indicateur de résultat... b. Indicateur de résultat...		
Déclenchement de l'action prévue (en bleu)	Court terme	Moyen terme	Long terme
<i>Date de déclenchement réel (en vert)</i>	Fin 2023-2024	2024 - 2025	2025 et +
Portages et financements	Coordination		CCDH, CAESE, CCEJR
	<i>Partenaires réellement mobilisés</i>		
	Budget		
Coûts	<i>Coût réel N° de factures</i>		
Rappel du public cible <i>Quel public a réellement été touché</i>			